

1AB. Examiner et corriger les épreuves du DELF (A1, A2, B1) : habilitation et préparation

Magosha FREQUELIN et Caroline SCHMITT

Attachées de coopération pour le français, expertes associées du CIEP

Domaine

Évaluer

Public

Ces modules s'adressent à des enseignants de français langue étrangère, susceptibles d'intervenir dans le dispositif d'évaluation DELF-DALF.

Prérequis

Ce module de 30h est ouvert prioritairement à des professionnels engagés dans la passation du DELF et du DALF dans un centre d'examen agréé et/ou désignés par le responsable de la gestion centrale du pays d'exercice.

Le candidat à l'habilitation devra :

- être titulaire d'un master 2 (ou équivalent) en didactique du français langue étrangère ou des langues étrangères ;
- ou être titulaire d'une maîtrise en français langue étrangère (avant la réforme LMD) ou d'un diplôme d'enseignement du français langue étrangère, et avoir une expérience significative de plus de 2 ans de l'enseignement du français langue étrangère ;
- ou avoir une expérience significative de plus de 3 ans de l'enseignement du français langue étrangère.

Objectifs

À l'issue de la formation, une attestation d'habilitation d'examineur-correcteur sera délivrée par le CIEP. La délivrance de cette attestation est conditionnée par la participation à l'ensemble de la formation et par les résultats obtenus lors des évaluations individuelles et du test final. L'habilitation repose sur une décision du CIEP, en coordination avec le responsable de la gestion centrale du DELF-DALF du pays d'exercice, ou, le cas échéant, avec le responsable du centre d'examen en France. Elle est valable cinq ans et permet d'exercer dans le cadre des sessions organisées par les centres d'examen DELF-DALF en France et à l'étranger.

Présentation du module

Les participants seront amenés à renforcer leurs connaissances des niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) afin d'harmoniser leurs pratiques évaluatives en fonction des critères d'évaluation des épreuves DELF A1, A2 et B1. La formation se composera d'une partie consacrée à l'obtention de l'habilitation à être examinateur-correcteur pour les niveaux A1, A2 et B1 et d'une partie axée sur l'appropriation des examens du DELF et la construction d'activités en fonction du profil de sortie visé, en préparation aux examens du DELF.

Modalités de travail

La formation est conçue selon une approche de formation/action, participative et active, où alternent les séquences d'apports théoriques et les ateliers de cas pratiques.